



La Banque Walmart du Canada

Divulgations du 3^e pilier de Bâle III

En date du 30 septembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DU DOCUMENT.....	3
ENTITÉ DE LA DÉCLARATION.....	3
GESTION DES RISQUES FINANCIERS	3
Cadre de travail pour la gestion des risques	3
Risque de crédit.....	4
Risque de marché	4
Risque lié aux actions.....	4
Risque de taux d'intérêt.....	4
Risque de liquidité.....	5
Risque opérationnel.....	5
GESTION DES CAPITAUX	6
Situation du capital réglementaire.....	6
ANNEXE A.....	7
COMMUNICATION D'INFORMATIONS COMMUNES BÂLE III	7
ANNEXE B : Risque de crédit.....	9
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES ET QUANTITATIVES	9
ALLOCATION POUR PERTES SUR CRÉANCE	11
DÉCLARATION AU SUJET DES PORTEFEUILLES EN VERTU DE L'APPROCHE NORMALISÉE	12
DÉCLARATIONS AU SUJET DES PORTEFEUILLES EN VERTU DE L'APPROCHE DE NOTATION INTERNE (NI).....	12
LIMITATION DES RISQUES DE CRÉDIT	12
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES AU SUJET DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES CONTREPARTIES.....	12
SÉCURISATION : DÉCLARATIONS AU SUJET DE L'APPROCHE NORMALISÉE	13
ANNEXE C RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	13

APERÇU DU DOCUMENT

Ce document contient les divulgations au titre du 3^e pilier de La Banque Walmart du Canada (la « Banque ») en date du 30 septembre 2018, conformément aux exigences en matière de divulgation du 3^e pilier du BSIF. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification et les valeurs sont exprimées en millions de dollars canadiens, à moins qu'il soit précisé autrement.

ENTITÉ DE LA DÉCLARATION

La Banque est située au Canada et a été incorporée en tant que banque à charte canadienne de l'Annexe II, en vertu de la Loi sur les banques, le 24 juillet 2009. L'adresse du siège social de La Banque est le : 1940 Argentia Road, Mississauga, Ontario, L5N 1P9. Active depuis le 27 octobre 2011, la Banque est une filiale détenue entièrement par WMTB Holding ULC (la « société mère »). La société mère à la tête du groupe est Wal-Mart Stores Inc. La Banque a reçu une autorisation d'entrer sur le marché et d'exercer ses activités commerciales le 1^{er} juin 2010. Le lancement de sa carte de Récompenses MasterCard s'est effectué en juin 2010. La Banque n'est pas considérée comme une banque d'importance systémique intérieure (BISI) par le BSIF.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Banque est exposée aux risques de crédit, aux risques du marché et aux risques de liquidités en raison de son utilisation d'instruments financiers. La Banque n'a pas de portefeuille de transactions et est dans l'ensemble faiblement exposée au risque de marché.

Cadre de travail pour la gestion des risques

Le conseil d'administration (le « Conseil ») a la responsabilité de surveiller le cadre de travail de la gestion des risques de la Banque. La Banque a établi un comité de la gestion de l'actif et du passif (« CGAP »), un comité de risque de crédit (« CRC ») et un comité de la haute direction. Ces comités sont responsables du développement et du contrôle des directives de gestion des risques de la Banque pour leurs secteurs de gestion spécifique et ils se rapportent au conseil d'administration de façon régulière. Le comité de révision et le comité des vérifications sont des comités de direction supplémentaires qui se rapportent au conseil d'administration.

Le conseil d'administration et la direction de la Banque établissent les directives de gestion des risques pour identifier et définir les risques auxquels la Banque fait face, établissent les limites de risques et les contrôles appropriés et spécifient les processus pour garantir le respect de ces limites.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Banque, si un client ou une contrepartie manque à ses obligations contractuelles d'un instrument financier. Le risque de crédit pour la Banque provient principalement des prêts de crédit accordés par celle-ci aux clients.

Le Conseil est responsable de la surveillance de la gestion du risque de crédit. Le CRC, sous la surveillance du Conseil, contrôle et approuve le programme de gestion du risque de crédit. Le CRC appuie le chef de la gestion des risques et le Service de crédit dans les activités suivantes :

le développement et la mise en place de directives et procédures saines et prudentes pour gérer et contrôler efficacement le risque de crédit. Les directives comprennent les critères d'évaluation du risque, la cotation du risque et sa déclaration, la documentation et la conformité aux exigences légales, réglementaires ou législatives.

Le développement et la mise en place de processus efficaces d'octroi de crédit, de gestion des comptes et de recouvrement. Les processus incluent la gestion des approbations, la diversification des limites de crédit, l'évaluation du risque de crédit, l'évaluation des demandes de crédit, l'identification et la gestion des fraudes et les annulations.

Le développement et la mise en place de procédures complètes pour surveiller et contrôler efficacement la nature, les caractéristiques et la qualité du portefeuille de crédit. Cela inclut les rapports, le contrôle des caractéristiques du portefeuille, les vérifications de concentration, le contrôle de la cotation du risque et les processus de vérification de crédit.

Les informations détaillées au sujet du risque de crédit se trouvent à l'annexe B.

Risque de marché

Comme il est mentionné ci-dessus, la Banque n'a pas de portefeuille de transactions et est dans l'ensemble faiblement exposée au risque de marché.

Risque lié aux actions

La Banque n'est pas exposée au risque lié aux actions, car elle n'a pas de portefeuille de transactions.

Risque de taux d'intérêt

La Banque est exposée au risque des taux d'intérêt par la disparité des modifications des taux de prêts consentis avec les cartes de crédit en comparaison avec les prêts à taux d'intérêt

variable de la Compagnie Wal-Mart du Canada. ALCO surveille cette disparité, ainsi que les variations des taux du marché et fait un rapport à ce sujet au Conseil d'administration.

La gestion du risque des taux d'intérêt par rapport aux limites d'écart des taux d'intérêt est complétée par les activités de suivi de la sensibilité des capitaux financiers de la Banque et les responsabilités financières afin d'évaluer les changements des taux.

Les informations détaillées au sujet du risque de taux d'intérêt se trouvent à l'annexe C.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui pour la Banque de ne pouvoir respecter ses engagements et ses obligations lorsqu'elle devra y faire face ou la possibilité de pertes significatives au moment de respecter ses obligations. La Banque gère son exposition aux liquidités à court et à long terme en s'assurant d'avoir une gouvernance adéquate, des directives et des procédures sont en place pour gérer l'argent, de façon quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. La planification à long terme et les outils de prévision sont utilisés pour surveiller les besoins des fonds à long terme. Le CGAP surveille à la fois les besoins à court et à long terme. Un plan de contingence de liquidités est aussi en place pour assurer que les besoins en fonds sont couverts durant une crise.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de processus internes, de gens, de systèmes inadéquats ou inefficaces ou d'événements externes. Cela exclut le risque stratégique et le risque d'atteinte à la réputation. La Banque gère son exposition au risque opérationnel par la mise en place de méthodes d'évaluation, incluant des auto-évaluations face au risque opérationnel et par un suivi des pertes. La Banque utilise l'approche indicateur de base pour mesurer le risque opérationnel.

GESTION DES CAPITAUX

La politique de la Banque est de maintenir un programme solide de gestion des risques pour le capital afin d'assurer un capital adéquat pour soutenir le développement à venir et pour dépasser les exigences réglementaires externes. L'impact du niveau de capital sur les gains des actionnaires est également surveillé et la Banque reconnaît le besoin de maintenir un équilibre entre les plus hauts gains possible et la sécurité venant avec une situation du capital sûre.

La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale ou facteur d'équivalence, pour considération illimitée. Elles sont préférées aux actions ordinaires. Il n'y avait pas d'action privilégiée en circulation en date du 30 septembre 2018.

La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale ou facteur d'équivalence, pour considération illimitée. En date du 30 septembre 2018, la Banque avait 224 500 000 actions émises et en circulation.

Situation du capital réglementaire

La Banque calcule son capital réglementaire selon les méthodologies suivantes : la Banque gère son risque de crédit en utilisant l'approche standardisée et ses risques d'exploitation sont contrôlés en utilisant l'approche par indicateur de base.

Le capital réglementaire de la Banque consiste en fonds de catégorie 1 et 2. Les fonds catégorie 1 incluent le capital social représenté par les actions ordinaires et les bénéfices non répartis. Les fonds de catégorie 2 incluent les montants approuvés par le BSFI relatifs aux provisions générales IFRS 9 de la Banque, jusqu'à concurrence de 1,25% des actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

La Banque s'est conformée à toutes les exigences internes et externes de capital imposé tout au long de l'année. La direction utilise des ratios de fonds propres réglementaires afin de surveiller son capital de base. Ces ratios de fonds demeurent des normes internationales pour mesurer la suffisance du capital. Les politiques de la Banque en ce qui a trait à la gestion du capital sont évaluées régulièrement par le Conseil.

Les opérations bancaires sont catégorisées comme appartenant soit au portefeuille de transactions ou au portefeuille d'investissement, et les fonds propres pondérés en fonction des risques sont déterminés en fonction d'exigences spécifiées qui cherchent à refléter les niveaux variables du risque liés aux actifs et l'exposition aux risques non reconnus dans l'état de la situation financière.

La situation du capital réglementaire de la Banque selon Bâle III, en date du 30 septembre 2018, est détaillée dans l'annexe A.

ANNEXE A

COMMUNICATION D'INFORMATIONS COMMUNES BÂLE III En date du 30 septembre 2018

Calculs du RNFPB		Valeur réelle
1	Capital d'actions ordinaires émises directement (et équivalent pour les compagnies qui ne sont pas des sociétés par actions) plus les surplus d'actions	225 403
2	Bénéfices non répartis	6 365
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	
4	<i>Capital d'actions émises directement pouvant être graduellement supprimées de CET1 (s'applique uniquement aux compagnies qui ne sont pas des sociétés par actions)</i>	
5	Capital d'actions ordinaires émises par les filiales et détenues par des tiers (montant permis dans le groupe CET1)	
6	Capital d'actions ordinaires catégorie 1, capital avant les ajustements réglementaires	231 768
28	Total des ajustements réglementaires apportés au capital d'actions ordinaires catégorie 1	(4 364)
29	Capital d'actions ordinaires catégorie 1 (CET1) : instruments	227 405
30	Instruments supplémentaires admissibles catégorie 1 émis directement plus les surplus d'actions	
31	dont : des instruments classés comme étant des actions ordinaires conformément aux normes comptables applicables	
32	dont : des instruments classés comme étant des risques conformément aux normes comptables applicables	
33	<i>Instruments du capital émis directement sujets à être exclus de la catégorie 1 supplémentaire</i>	
34	Instruments catégorie 1 supplémentaires (et instruments CET1 non inclus à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant permis pour le groupe AT1)	
35	<i>dont : instruments émis par des filiales sujets à être exclus</i>	
36	Capital catégorie 1 supplémentaire avant les ajustements réglementaires	
43	Total des ajustements réglementaires apportés au capital catégorie 1	
44	Capital catégorie 1 supplémentaire (AT1)	
45	Capital catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	227 405
51	Capital catégorie 2 supplémentaire avant les ajustements réglementaires	12 503
57	Total des ajustements réglementaires apportés au capital catégorie 2	
58	Capital catégorie 2 (T2)	12 503
59	Capital total (TC = T1 + T2)	239 907
60	Total des fonds à risques pondérés	1 444 635
61	Actions ordinaires catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	15,74
62	Catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	15,74
63	Capital total (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	16,61
69	Valeur réelle du ratio cible du capital d'actions ordinaires catégorie 1	7,0
70	Valeur réelle du ratio cible du capital catégorie 1	8,5
71	Valeur réelle du ratio cible du capital total	10,5

CADRE DE RATIO DE LEVIER		
Expositions au bilan		
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres et les expositions de titrisation de droits acquis, mais incluant le collatéral)	1 281 286
2	(Montants des actifs déduits en déterminant le capital réel Bâle III, catégorie 1)	(4 364)
3	Total des risques au bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres) (somme des lignes 1 et 2)	1 276 922
Exposition aux produits dérivés		
4	Valeur de remplacement associée à toutes les transactions sur produits dérivés (ex. : la valeur nette de la marge de variation admissible sur l'argent)	
5	Montants supplémentaires pour les expositions futures potentielles associés avec les transactions dérivées	
6	Majoration des collatéraux dérivés fournis lorsque déduits de la feuille de bilan	
7	(Dédutions des actifs à recouvrer pour la marge de variation de l'argent indiquée dans les transactions de produits dérivés)	
8	(Une partie des clients sous contrepartie centrale (CCP) exemptés des risques du marché)	
9	Montant nominal ajusté en vigueur des dérivés de crédit vendus	
10	(Réinitialisations nominales ajustées en effet et déductions additionnelles pour les dérivés de crédit vendus)	
11	Total des expositions aux produits dérivés (somme des lignes 4 à 10)	0
Expositions aux opérations de financement par titres		
12	Actifs bruts des OFT reconnus aux fins comptables (sans reconnaissance de la valeur nette), après ajustements pour les opérations comptables de vente	
13	(Montants nets des sommes à payer et à recevoir des OFT nettes)	
14	Risque de crédit de contrepartie (CCR) pour les OFT	
15	Risques liés aux transactions avec agent	
16	Total des expositions liées aux opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	0
Autres risques hors bilan		
17	Risques hors bilan à un montant notionnel brut	3 844 703
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(3 460 233)
19	Éléments hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	384 470
Fonds propres supplémentaires de catégorie 1 : ajustements réglementaires		
20	Fonds propres de catégorie 1	227 404
21	Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	1 661 393
Fonds propres supplémentaires de catégorie 1 : ajustements réglementaires		
22	Ratio de levier de Bâle III	13,7%

ANNEXE B : Risque de crédit

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES ET QUANTITATIVES

Les informations suivantes fournissent une analyse quantitative de l'ensemble du portefeuille de cartes de crédit de la Banque par solde de compte, limite de crédit, défaillance et secteur géographique.

Le solde des postes	Créances	% des créances
Soldes créditeurs	(9 252 \$)	-0,8 %
Moins que ou égal à 500,00 \$	49 181 \$	4,3 %
500,01 \$ - 1 000,00 \$	78 442 \$	6,9 %
1 000,01 \$ - 3 000,00 \$	297 173 \$	26,1 %
3 000,01 \$ - 5 000,00 \$	231 726 \$	20,4 %
5 000,01 \$ - 10 000,00 \$	357 541 \$	31,4 %
Supérieur à 10 000,00 \$	132 178 \$	11,6 %
Total¹	1 136 990 \$	100,0 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

Limites de crédit	Créances	% des créances
Moins que ou égal à 500,00 \$	814 \$	0,1 %
500,01 \$ - 1 000,00 \$	36 820 \$	3,2 %
1 000,01 \$ - 3 000,00 \$	133 921 \$	11,8 %
3 000,01 \$ - 5 000,00 \$	210 354 \$	18,5 %
5 000,01 \$ - 10 000,00 \$	417 144 \$	36,7 %
Supérieur à 10 000,00 \$	337 937 \$	29,7 %
Total¹	1 136 990 \$	100,0 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

Jours de retard	Créances	% des créances
Courant ¹	1 042 270 \$	91,7 %
1 à 29 jours	51 066 \$	4,5 %
30 à 59 jours	13 389 \$	1,2 %
60 à 89 jours	9 426 \$	0,8 %
90 à 119 jours	7 878 \$	0,7 %
120 à 159 jours	7 191 \$	0,6 %
160 à 179 jours	5 770 \$	0,5 %
Total²	1 136 990 \$	100,0 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

Par province	Créances	% des créances
Alberta	168 643 \$	14,8 %
Colombie-Britannique	148 434 \$	13,1 %
Manitoba	51 114 \$	4,5 %
Nouveau-Brunswick	18 620 \$	1,6 %
Terre-Neuve	10 446 \$	0,9 %
Territoires du Nord-Ouest	1 283 \$	0,1 %
Nouvelle-Écosse	24 219 \$	2,1 %
Nunavut	378 \$	0,0 %
Ontario	677 551 \$	59,6 %
Île-du-Prince-Édouard	2 850 \$	0,3 %
Québec	259 \$	0,0 %
Saskatchewan	32 073 \$	2,8 %
Yukon	1 084 \$	0,1 %
États-Unis	37 \$	0,0 %
Autre	0 \$	0,0 %
Total¹	1 136 990 \$	100,0 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

ALLOCATION POUR PERTES SUR CRÉANCE

Au 1er janvier 2018, la Banque a adopté la norme IFRS 9. La provision pour pertes sur cartes de crédit est établie au moyen d'un modèle de pertes sur créances attendues (« ECL »). Les prêts sur cartes de crédit sont évalués individuellement pour déterminer l'allocation appropriée. La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime approprié pour couvrir les pertes estimatives liées au crédit dans le portefeuille. Le modèle ECL nécessite un jugement considérable, y compris l'utilisation de prévisions macroéconomiques dans plusieurs scénarios de croissance.

Les prêts sur cartes de crédit sont douteux lorsqu'il y a des preuves objectives que la qualité du crédit se détériore au point qu'il n'y a plus d'assurance raisonnable de percevoir un jour le montant total du capital et des intérêts. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Le tableau suivant présente les changements apportés à la provision pour pertes sur créances au cours du trimestre :

Provision pour pertes sur créances au début du trimestre	145 483 \$
Provision pour pertes sur cartes de crédit	21 520 \$
Recouvrements	4 319 \$
Radiations	(26 304 \$)
<hr/>	
Provision pour pertes sur cartes de crédit à la fin du trimestre ¹	145 018 \$
<hr/>	

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire C3

DÉLCARATION AU SUJET DES PORTEFEUILLES EN VERTU DE L'APPROCHE NORMALISÉE

La Banque Walmart Canada investit dans des valeurs émises par le gouvernement, des dépôts à terme et des placements temporaires d'institutions financières réglementées.

	Montant	Pondération du risque
Dépôts dans des institutions financières réglementées	132 786 \$	20 %
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	29 936 \$	0 %
Total	162 722 \$	

DÉCLARATIONS AU SUJET DES PORTEFEUILLES EN VERTU DE L'APPROCHE DE NOTATION INTERNE (NI)

La Banque Walmart Canada gère le risque de crédit en utilisant l'approche normalisée. Par conséquent, la Banque n'a aucun portefeuille en vertu de l'approche de notation interne (NI).

LIMITATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les créances de la Banque Walmart Canada sont composées exclusivement de créances de cartes de crédit. Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas assurés ou garantis. La Banque investit dans des valeurs émises ou garanties par le gouvernement, des dépôts à terme d'institutions financières. En plus des contrôles énoncés à la première partie de ce document, la Banque est exposée à un risque négligeable.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES AU SUJET DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES CONTREPARTIES

La Banque Walmart Canada est très peu exposée aux risques de contrepartie liés aux garants financiers, banques d'investissement ou contreparties sur produits dérivés. Les seuls risques d'exposition de la Banque figurent dans la section de déclarations au sujet de l'approche normalisée énoncée en référence. La Banque détient ces actifs seulement dans le but de soutenir la croissance de son portefeuille et de se conformer à tous les paramètres de liquidité réglementaires.

SÉCURISATION : DÉCLARATIONS AU SUJET DE L'APPROCHE NORMALISÉE

La Banque Walmart Canada ne sécurise aucun de ses actifs. Ainsi, elle ne s'expose à aucun risque de sécurisation.

ANNEXE C RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique du comité de gestion de l'actif et du passif supervise et évalue l'incidence d'un décalage parallèle de 100 pb, à la hausse ou à la baisse, des taux d'intérêt :

- Prévisions du bénéfice net avant impôt (BNAI) au cours des 12 prochains mois
- Valeur économique nette (VÉN)

Les incidences ont une relation quasi linéaire sur la variation du point de base. Par conséquent, une variation de 200 pb aurait une incidence sur le BNAI et sur la VÉN deux fois plus grande qu'une variation de 100 pb.

Les limites de l'impact du taux d'intérêt sont fixées au montant le plus élevé de 10 MM \$ ou 10 % pour le BNAI, et 10 % pour la VÉN. Résultats du plus récent trimestre :

	Limite	Impact	Répercussions
Bénéfice net avant impôt	10 MM \$ / 10 %	1 MM \$	1 %
Valeur économique nette	10 %		8 %